

## QU'EST-CE QUE LE CODE ?

L'Assemblée mondiale de la Santé (AMS) a adopté le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (le Code) en 1981 pour protéger les nourrissons et les jeunes enfants contre la commercialisation inappropriée des substituts du lait maternel, des biberons et des tétines.

Le Code avait pour but d'encourager l'allaitement maternel et de veiller à ce que les jeunes enfants reçoivent une alimentation complémentaire adéquate. Depuis l'adoption du Code, l'AMS a adopté 19 résolutions pertinentes s'y rapportant. La résolution de 2016 de l'AMS (WHA RESOLUTION 69.9 - 2016) a accueilli favorablement les Orientations en vue de mettre un terme aux formes inappropriées de promotion des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants (les Orientations). Le respect du Code et des résolutions pertinentes de l'AMS est essentiel pour parvenir à des pratiques optimales d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants dans le monde entier.

## QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNES PAR LE CODE ?

Le Code s'applique à la commercialisation de tous les produits qui ont pour fonction de remplacer le lait maternel, ce qui englobe tout lait commercialisé pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants jusqu'à trois ans (y compris les préparations de suite et les laits de croissance), tout autre produit commercialisé pour l'alimentation des nourrissons jusqu'à six mois, ainsi que les biberons et les tétines. Les Orientations de 2016 concernent également tous les aliments produits industriellement qui sont commercialisés pour les nourrissons et les enfants âgés de six mois à trois ans.

## APPEL A UNE ACTION COLLECTIVE

Les agents de santé, les établissements de soins de santé, les décideurs politiques et les organisations qui soutiennent les interventions en matière de nutrition ont un rôle important à jouer. La première des Dix étapes pour réussir l'allaitement maternel demande que tous les établissements de santé se conforment pleinement au Code et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la santé. Ce guide présente les points essentiels du Code et des résolutions pertinentes que nous devons travailler ensemble à faire respecter.



## PLUS FORT AVEC LE LAIT MATERNEL UNIQUEMENT

Pas d'eau jusqu'à 6 mois pour un bébé en bonne santé

L'allaitement maternel exclusif sauve des vies. Apprenez-en davantage sur son importance et accédez à une multitude de ressources sur [www.breastmilkonly.com](http://www.breastmilkonly.com), le site web de l'initiative Plus Fort Avec le Lait Maternel Uniquement. L'Unicef, l'Organisation mondiale de la Santé et Alive & Thrive ont lancé cette initiative en 2019.

# CODE INTERNATIONAL

de commercialisation  
des substituts du lait maternel



SHAWN ASALA | ALIVE & THRIVE



L'initiative Alive & Thrive, gérée par FHI Solutions, est financée par la Fondation Bill & Melinda Gates, Irish Aid, et d'autres donateurs.

[ALIVEANDTHRIVE.ORG](http://ALIVEANDTHRIVE.ORG)

UN **GUIDE RAPIDE** RÉSUMANT LE CODE  
ET LES RÉOLUTIONS PERTINENTES DE  
L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ QUI  
AIDENT À PROTÉGER L'ALLAITEMENT  
DANS LE MONDE

# RÉSUMÉ DU CODE ET DES RÉOLUTIONS PERTINENTES S'Y RAPPORTANT

## LES ENTREPRISES NE DOIVENT PAS :

## LES ENTREPRISES DOIVENT :

AU GRAND PUBLIC

- ✗ Aucune publicité ou autre promotion de **substituts du lait maternel**, de **biberons** et de **tétines**.
- ✗ Pas d'échantillons de produits, de cadeaux ou de contact direct avec les mères.
- ✗ Les étiquettes des produits ne doivent pas décourager l'allaitement maternel
- ✗ Les étiquettes des produits ne doivent pas comporter d'allégations nutritionnelles ou de santé
- ✗ Pas d'images de nourrissons et pas de mots ou d'images idéalisant l'alimentation artificielle sur les étiquettes des préparations pour nourrissons.
- ✗ Pas de messages ou d'étiquetages inappropriés faisant la promotion **d'autres aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants** :
  - Aucune image, texte ou autre représentation susceptible de saper ou de décourager l'allaitement maternel.
  - Pas de suggestion d'utilisation pour les enfants de moins de 6 mois
  - Pas de promotion de l'alimentation au biberon
  - Pas d'aval/approbation par une organisation professionnelle
  - Pas d'étiquetage, d'emballage ou de matériel ressemblant aux substituts du lait maternel d'une entreprise.

- ✓ Veiller à ce que leur comportement à tous les niveaux soit conforme au Code et aux résolutions de l'AMS
- Etiquetage des préparations pour nourrissons :**
- ✓ Enoncer clairement la supériorité de l'allaitement et la nécessité de recourir aux conseils d'un agent de santé
- ✓ Inclure les instructions de préparation et des avertissements sur les risques pour la santé y compris le risque de contamination intrinsèque des préparations en poudre pour nourrissons par des micro-organismes
- Aliments pour nourrissons et jeunes enfants autres que les substituts du lait maternel :**
- ✓ Promouvoir l'alimentation optimale dans tous les messages de marketing et les étiquettes
- ✓ Inclure des mentions sur l'importance de :
  - Ne pas recourir à une alimentation complémentaire avant l'âge de 6 mois
  - Poursuivre l'allaitement pendant 2 ans ou plus
- Indiquer l'âge approprié pour l'introduction du produit

DANS LE SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ

- ✗ Pas de promotion des **substituts du lait maternel**
- ✗ Pas de distribution de matériel ou d'exposition de produits ou d'affiches ou de matériel concernant ces produits
- ✗ Pas de distribution de **substituts du lait maternel** gratuits ou à faible coût à quelque partie que ce soit du système de soins de santé
- ✗ Pas de produits gratuits, d'échantillons ou d'**aliments** à prix réduit pour **les nourrissons ou les jeunes enfants**, à l'exception des fournitures distribuées dans le cadre de programmes de santé officiellement autorisés
- ✗ Pas d'éducation sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant visant les parents ou les autres personnes qui s'occupent de l'enfant
- ✗ Pas de cadeaux ou de soutien financier aux agents de santé
- ✗ Pas de parrainage de réunions de professionnels ou des réunions scientifiques

- ✓ Limiter l'information au sujet des produits et destinée aux professionnels de la santé aux données scientifiques et factuelles ; cette information devrait inclure les avantages et la supériorité de l'allaitement maternel, les risques pour la santé liés à l'alimentation au biberon et les coûts associés à l'utilisation des préparations pour nourrissons dans tous les documents ou informations fournis.



QUALITÉ DU PRODUIT

- ✗ Pas de promotion de produits inadaptés, tels que le lait concentré sucré, pour les nourrissons

- ✓ Veiller à ce que tous les produits soient de haute qualité et répondent aux normes du Codex Alimentarius
- ✓ Les aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants doivent satisfaire à toutes les normes nationales, régionales et mondiales pertinentes en matière de composition, de sécurité, de qualité et de teneur en nutriments et doivent être conformes aux directives diététiques nationales

## ROLE CRITIQUE DES AGENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Les agents de santé ont la responsabilité d'encourager et de protéger l'allaitement maternel et ne doivent pas accepter ou distribuer des échantillons de substituts du lait maternel.

Si une préparation pour nourrissons est nécessaire pour un bébé, montrer uniquement aux mères ou aux membres de la famille qui doivent l'utiliser comment la préparer et l'utiliser correctement et expliquer clairement les risques d'une utilisation incorrecte.

Les agents de santé, les systèmes de santé, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales ne doivent pas permettre aux entreprises qui commercialisent des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants de :

- ✗ Utiliser un établissement de santé pour promouvoir les substituts du lait maternel, les biberons ou les tétines
- ✗ Donner des équipements ou des services
- ✗ Faire des dons ou fournir des échantillons gratuits ou à faible coût de substituts du lait maternel
- ✗ Fournir des aliments pour nourrissons ou jeunes enfants autres que ceux distribués dans le cadre de programmes de santé officiellement autorisés, et ne jamais afficher les marques de l'entreprise
- ✗ Assurer directement ou indirectement l'éducation des parents et autres personnes qui s'occupent de l'enfant
- ✗ Utiliser un établissement de santé pour des événements commerciaux, des concours ou des campagnes marketing
- ✗ Offrir des cadeaux ou des coupons aux parents, aux personnes qui s'occupent de l'enfant et aux familles
- ✗ Offrir des cadeaux ou des incitations au personnel de santé

**Les documents d'information et d'éducation** sur l'alimentation des nourrissons doivent expliquer les avantages et la supériorité de l'allaitement maternel, les risques pour la santé liés à l'alimentation au biberon et les coûts de l'utilisation des préparations pour nourrissons.